

Exercice 1992 - Travaux pour le compte de tiers - Sports Nautique Bisontin - Opération d'ordre

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du programme des interventions adoptées par le Conseil Municipal en 1992, la Ville a fait exécuter sur les installations du Sport Nautique Bisontin des travaux de peinture du bassin et de réfection des abords des bâtiments, pour un montant total de 150 788,85 F.

Ces travaux qui ne constituent pas une opération augmentant la valeur du patrimoine communal ont été réglés sur les crédits du 914/237.506.33000 - Travaux pour le compte de tiers.

Il convient maintenant de solder ce compte et pour ce faire, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à :

- émettre pour ordre un titre de recettes du montant des travaux réalisés soit 150 788,85 F à l'encontre du SNB par le Trésorier Principal de Besançon Municipale au chapitre 914/237.506.33000,

- allouer pour ordre au SNB par le Trésorier Principal de Besançon Municipale, une subvention d'équipement de même montant sur le chapitre 914/130.92038.33000,

- ouvrir respectivement au budget supplémentaire de l'exercice courant en recettes et en dépenses aux imputations sus-indiquées, un crédit de 151 000 F.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.